



# VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

## Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne  
Semaines du 30 mars et du 6 avril 2026

### Faits saillants

- Droits de douane américains sur les médicaments : la Suisse partiellement concernée.
- Si le CHF se déprécie depuis un mois dans le contexte du conflit au Moyen-Orient, sa tendance sur le long terme reste orientée à la hausse.
- L'inflation a augmenté en mars mais reste modérée, à +0,3%, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie.

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 09/04	Var. vs 26/03
EUR/CHF	0,9232	+ 0,8 %
USD/CHF	0,7909	- 0,2 %
SMI	13 160	+ 4,6 %
Taux 10a	0,442 %	+ 3 pb

### Macroéconomie

**Droits de douane américains :** Dans un [décret présidentiel](#) publié le 2 avril, soit un an après le « Liberation Day », le président américain D. Trump a annoncé l'imposition de droits de douane pouvant aller jusqu'à 100% sur les médicaments brevetés et leurs ingrédients (produits jusqu'à présent exonérés de tout droit additionnel). Ces nouvelles mesures, incluant certaines exemptions, entreront en vigueur en deux étapes : le 31 juillet, puis le 29 septembre. Les partenaires disposant d'un « accord commercial » seront soumis à un taux réduit de 15 %. Cela concerne notamment la Suisse et le Liechtenstein (qui sont explicitement nommés dans le décret, ainsi que l'Union européenne, la Corée du Sud et le Japon). Si les négociations entre la Suisse et Washington n'ont pas encore abouti (malgré une échéance avait été fixée au 31 mars), celles-ci se poursuivent sur la base de la déclaration d'intention commune publiée le 14 novembre dernier. Le Royaume-Uni bénéficie toutefois d'un traitement plus favorable : il bénéficiera d'un droit de 10% puis d'une exemption générale sur la base du futur accord sur les prix pharmaceutiques entre les deux pays.

Des exemptions sont par ailleurs prévues pour les laboratoires pharmaceutiques ayant conclu des accords relatifs à la tarification des médicaments et à la relocalisation de leurs activités. C'est le cas de Novartis et Roche – via sa filiale Genentech, même si le décret prévoit un strict suivi de la mise en œuvre des engagements pris. Sandoz également devrait être exempté car les fabricants de génériques ne sont pas non plus concernés.

L'association faîtière Interpharma a vivement réagi, appelant la Suisse à obtenir, dans ses négociations avec Washington, un traitement équivalent à celui accordé au Royaume-Uni. De son côté, le Conseil fédéral regrette l'introduction de ces droits de douane, qui représentent une charge supplémentaire pour l'industrie exportatrice suisse. Le Département fédéral de l'économie a indiqué qu'il analyserait les conséquences concrètes de ces mesures.

**Enquêtes américaines :** Le Conseil fédéral rejette les reproches formulés dans le cadre des enquêtes menées par l'administration américaine (cf. [communiqué](#)). Les 11 et 12 mars 2026, les Etats-Unis ont ouvert deux enquêtes visant la Suisse en vertu de la section 301 de la loi américaine sur le commerce (cf. [veille du 8 au 14 mars](#)). Cette base légale permet notamment d'imposer des droits de douane. Ces enquêtes portent (1) sur des surcapacités de production industrielle, (2) sur l'absence ou la mise en œuvre jugée insuffisante de mesures visant à empêcher l'importation de marchandises issues du travail forcé. Le Conseil fédéral rejette les reproches formulés et a décidé des actions nécessaires pour faire valoir la position de la Suisse dans le cadre de ces enquêtes.

**OMC :** La 14<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Yaoundé s'est achevée sans avancées significatives, dans un contexte de fortes tensions commerciales (cf. [communiqué](#)). Si les membres de l'OMC s'entendent sur le besoin d'une réforme urgente du système commercial multilatéral, ils ne sont pas parvenus à convenir d'un plan de travail commun. Contrairement aux années précédentes, le moratoire sur le commerce électronique, important pour l'industrie d'exportation suisse, n'a pas pu être prolongé. Ce moratoire avait permis jusqu'ici d'empêcher l'imposition de droits de douane sur les transmissions. Cependant, 66 membres de l'OMC, dont la Suisse, ont décidé de mettre en œuvre l'accord plurilatéral sur le commerce électronique. De plus, aucune avancée n'a été possible concernant l'actualisation des règles du commerce agricole. Toutefois, un groupe de douze membres incluant la Suisse a décidé d'instaurer un dialogue sur les questions émergentes relatives au commerce des produits agricoles (cf. [communiqué](#)).

**Taux de change :** Après une phase d'appréciation au cours de la première semaine du conflit au Moyen-Orient, portée par la recherche de valeurs refuges, le CHF s'est déprécié face à l'euro et au dollar pendant environ un mois (du 8 mars au 5 avril). Cette évolution s'explique probablement par la perception d'une politique monétaire de la Banque nationale suisse (BNS) moins restrictive que celle de la BCE, ainsi que par une préférence accrue des investisseurs pour le dollar comme valeur refuge. Sur un an, cet épisode constitue la phase de dépréciation la plus marquée. À plus long terme, la tendance reste toutefois orientée à l'appréciation du CHF, qui s'était d'ailleurs renforcée en début d'année 2026.

**Inflation :** En mars, l'inflation a augmenté, mais un peu moins qu'anticipé par les analystes : elle s'est établie à +0,3% après +0,1% en février (cf. [communiqué](#)). L'inflation sous-jacente est restée stable à 0,4 % en glissement annuel. La hausse des prix de l'énergie a soutenu une remontée de l'inflation importée qui n'est plus que de -0,3% en glissement annuel (contre -1,6% en février). Les pressions inflationnistes domestiques restent donc contenues. Les perspectives d'inflation dépendront de l'évolution des prix de l'énergie et des taux de change.

**Chômage :** Le taux de chômage au sens du Secrétariat d'Etat à l'économie s'établit en mars à 3,0% une fois les variations saisonnières corrigées (cf. [communiqué](#)). Il est stable par rapport au mois précédent et en hausse de 0,3 pp en glissement annuel. Le nombre de postes vacants, toujours une fois les variations saisonnières corrigées, a augmenté de +12,3% par rapport à l'année dernière et a diminué de -1,4% par rapport à février. Pour mémoire, au sens du BIT, le taux de chômage s'établit à 5,1% au Q4 2025.

**Chômage partiel :** La durée maximale d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail, actuellement de 18 mois jusqu'à fin juillet, pourrait être prolongée temporairement jusqu'à 24 mois à compter du 31 juillet 2026 afin de soutenir les entreprises face aux difficultés économiques persistantes (cf. [communiqué](#)). Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) doit remettre une proposition au Conseil fédéral en ce sens avant l'été. Cette proposition s'appuie sur les prévisions économiques du SECO qui anticipent une hausse du chômage à 3,0 % en 2026 (2,8% en 2025 et 2,4% en 2024).

## Secteurs non financiers

**Energie :** Le groupe Axpo, principal producteur d'électricité suisse, a calculé ce que coûterait à la Suisse le développement du secteur énergétique. Le [rapport](#) examine comment répondre à la demande croissante d'électricité, en particulier en hiver, lorsque la consommation est élevée et la

production faible, en se concentrant sur l'éolien, le nucléaire, le solaire et le gaz. Les experts d'Axpo ont calculé les coûts de deux scénarios : l'un avec et l'autre sans nouvelles centrales nucléaires. Au total, le scénario nucléaire coûterait 52,7 Mds CHF, dont 20 Mds pour construire deux nouvelles centrales nucléaires d'une puissance d'environ 1,1 gigawatt chacune. Le scénario sans centrales nucléaires nécessiterait quant à lui, outre les centrales à gaz, nettement plus d'éoliennes et un développement accru du solaire. Au total, les coûts s'élèvent à 67,9 Mds CHF d'ici 2050. Dans les deux cas, une grande partie de ces coûts devra être prise en charge par l'État car les recettes issues de la vente d'électricité ne suffiront pas à couvrir tous les coûts.

**Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS)** : L'accord décidé conjointement par la Suisse, le Costa Rica, l'Islande et la Nouvelle-Zélande en novembre 2024, qui vise à exonérer de tout droit de douane 360 biens et faciliter l'accès au marché pour 114 services environnementaux (selon la clause NPF de l'OMC), poursuit son chemin législatif. Après son adoption au Conseil National fin 2025, il est entré en consultation le 1er avril (cf. [communiqué](#)) et pourra ensuite être examiné par le Conseil des États à partir de juillet. L'accord comprend également des restrictions contraignantes concernant les subventions aux énergies fossiles (dont une interdiction des subventions relatives au charbon et à la production d'hydrocarbures), ainsi qu'un engagement à développer l'éco-étiquetage et à lutter contre l'écoblanchiment. S'il est voté, cet accord (qui marque le renoncement à tout droit de douane pour les panneaux photovoltaïques, les batteries et les véhicules électriques par exemple) s'inscrirait à contre-courant de la direction prise par l'UE, qui, avec son projet d'*European Industrial Acceleration Act*, affirme sa volonté d'agir face aux déséquilibres commerciaux avec la Chine en matière d'industrie verte.

**SERV** : Le 1<sup>er</sup> avril, le Conseil fédéral a approuvé le [rapport 2025](#) de la SERV (assurance suisse contre les risques à l'exportation), marqué par la hausse du volume des nouveaux engagements d'assurance couvrant les risques à l'exportation, à plus de 4,3 Mds CHF. La SERV a également réalisé un résultat annuel positif de 27,3 M CHF. Face à une demande appelée à rester élevée dans un contexte économique incertain, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le plafond d'engagement de 14 à 16 Mds CHF afin de renforcer le soutien aux exportateurs suisses. La SERV poursuit par ailleurs son adaptation, notamment via une révision partielle de sa loi et un rôle accru dans les grands projets d'infrastructure.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTEL, Gabriel VIGNON

Abonnez-vous : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*

Crédits visuels : Pixabay